



PROCÈS-VERBAL
du Conseil Communautaire
du Jeudi 28 septembre 2023 à 18h00
à la salle des fêtes de
Montjoux

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de procurations : 8

Quorum : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Montjoux sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : I. COINTAULT; M. BRUN ; M. BUISSON ; L. GIRARD; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; G. BOMPARD; T. DIDIER; P. REYNAUD; J-P. FABRE; L. VINCENT; C. BUSSAT; P. BENOIT; B. DELPAL; M. EBERHARD; J. GLAYSE; F. STEINE; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; S. GALDEMAS; J-P. LEYDIER; F. MUCKE; S. TERROT A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
M. BARBE Marc-André (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
Mme MOULIN Corinne (pouvoir Mme COINTAULT Isabelle)
Mme BOURSE Elisabeth (pouvoir à M. MAGNAN Patrice)
M. MOSSAZ Pierre (pouvoir à M. GALDEMAS Stéphane)
M. POISSON Jean-François (pouvoir à M. JEUNE Alain)
Mme MARTIN Marion (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)

A été désignée secrétaire de séance : Mme L. GIRARD

1 - OUVERTURE DE LA SEANCE

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole P. BERRARD maire de Montjoux La Paillette. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il indique :

- Des travaux effectués par la Département sur le virage de Barjol et l'intersection RD 538 pour sécuriser cet espace.
- Aucun projet n'est en cours à ce jour sur la commune préoccupation de reconstruire les dépenses de fonctionnement.
- Prix régional CAUE : le 10 octobre la commune recevra 3^{ème} prix pour des espaces publics végétalisés pour les communes de moins de 1000 hab.

La Présidente procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

La Présidente remercie les élus de leurs présences

2 - ORDRE DU JOUR :

- **Ouverture de la séance par la Présidente**
- **Désignation d'un.e secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 6 juillet 2023**
- **Présentation de la stratégie « emploi et accompagnement des acteurs économiques »,**
- **Délibérations :**

- Finances et personnel
 - Création de poste non permanent- Pacte des solidarités & emploi.
 - Création d'un poste de rédacteur territorial- promotion interne poste d'archiviste
 - Création de poste non permanent - restructuration et animation du CLIT.
- Economie
 - Actualisation du règlement d'aides aux investissements des entreprises
- Agriculture forêt et gestion de l'espace
 - Reconnaissance de l'ENS de Miélandre – phase 2 de l'élaboration et finalisation du Plan de Gestion
- Bâtiments et patrimoine de la CCDB
 - Acquisition de la poterie Robin par l'établissement EPORA pour le compte de la CCDB
- **Décisions de la Présidente**
- **Question et informations diverses**
 - Point d'actualité - commissions thématiques
 - Divers

3 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06. 07.2023

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 06.07.2023. Le procès-verbal du 06 juillet est approuvé à la majorité (6 abstentions) des conseillers communautaires présents.

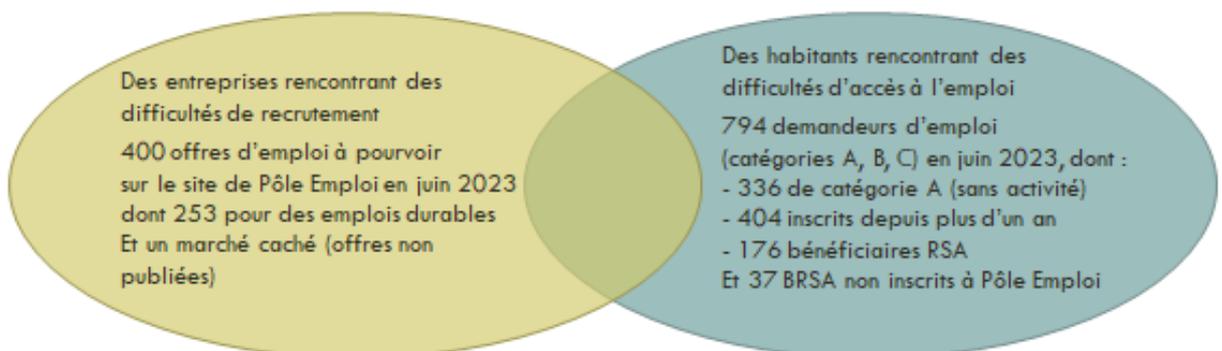
Arrivée de L. GIRARD à 18h30

Mme L. GIRARD est désignée secrétaire de séance.

4 - PRESENTATION DE DE LA STRATEGIE « EMPLOI ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS »

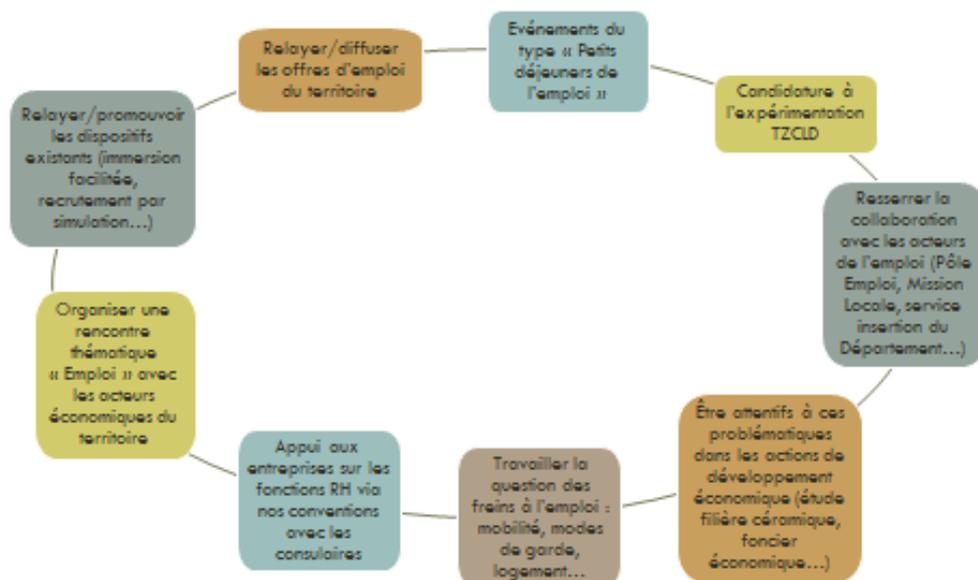
. F. SIMIAN donne la parole M. EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique » et E. JUNGO chargée de mission à la CCDB. Il rappelle qu'un travail a été effectué en partenariat avec les chambres consulaires pour investir d'avantage le sujet de l'Emploi. E. JUNGO présente le projet à l'aide d'un diaporama.

APPORTER UNE CONTRIBUTION SUR UNE DOUBLE PROBLÉMATIQUE



> Objectif : Agir, dans la mesure de nos capacités, sur ces différentes problématiques

LES OUTILS DE CETTE STRATÉGIE



LES MOYENS DE CETTE STRATÉGIE

Du temps de travail de la chargée de mission développement économique (environ 0,2 ETP)

Le travail en transversalité (se saisir de chaque occasion pour porter ce sujet)

Le travail partenarial : avec les autres collectivités du territoire (Communes, Département), les autres chargés de mission CCDB, les acteurs de l'emploi, les acteurs économiques, les acteurs sociaux du territoire...

La réponse à un AAP de l'Etat dans le cadre du Pacte des Solidarités pour aller chercher des moyens humains supplémentaires : 1 ETP pendant 14 mois (cf. délibération à suivre)

L'AAP PACTE DES SOLIDARITÉS

Le Pacte des Solidarités a pris la suite du Plan Pauvreté. Il s'agit d'un programme de l'Etat, piloté en régions par une Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de région.

Un appel à projets régional a été publié dans ce cadre, intitulé : « Pour des alliances locales de solidarités : coopérer, mutualiser, structurer et innover ! » autour des 4 axes du Pacte des Solidarités, parmi lesquels la sortie de la pauvreté par le travail.

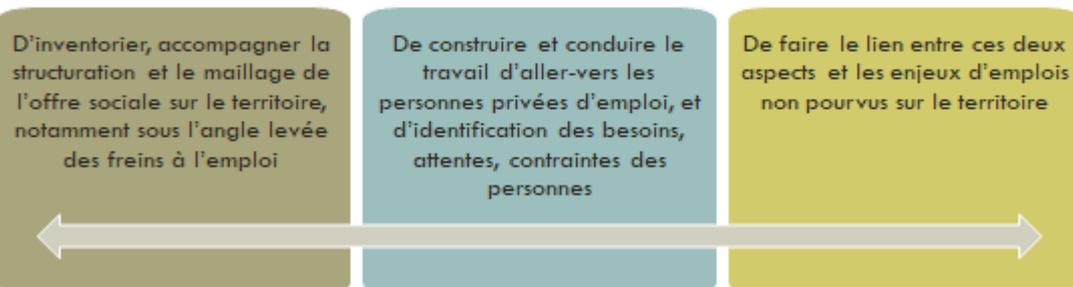
Nous avons répondu à cet AAP en proposant de structurer l'offre d'accompagnement social et socio-professionnel sur le territoire, tant dans la perspective de répondre aux difficultés de recrutement des entreprises du territoire que de l'habilitation TZLCD.

Le constat c'est que, sur ces deux problématiques, on a à la fois besoin de capter les publics (demandeurs d'emploi) et de travailler sur la résolution des freins à l'emploi qu'ils rencontrent (qui sont bien sûr plus ou moins importants).

Et que cela relève d'une ingénierie spécifique, du registre du développement social et de l'accompagnement socio-professionnel, dont nous ne disposons pas en interne et insuffisamment disponible sur nos enjeux chez nos partenaires.

L'AAP PACTE DES SOLIDARITÉS

Concrètement, le projet déposé se fixe pour objectifs :



Avec pour moyen la création d'1 ETP sur 14 mois (coût = 44 592€ dont 40 000€ de subvention Etat)

FOCUS SUR LA CANDIDATURE TZCLD

Pour mémoire la démarche TZCLD permet, entre autres, d'apporter une réponse aux personnes qui ne sont pas directement employables.

La candidature à l'expérimentation TZCLD repose sur plusieurs piliers.

L'association Interstices a posé les fondations de la candidature (mobilisation et animation d'un premier groupe de volontaires privés durablement d'emploi, établissement du périmètre de la candidature, mise en place des instances de gouvernance du projet, habilitation en tant que territoire émergent auprès de l'association nationale).

À ce stade, il s'agissait de structurer la méthode pour pouvoir « monter les murs » de l'édifice.

Cette étape est aujourd'hui pratiquement finalisée.

Reste environ 8 mois pour construire un projet et une candidature solides dans les délais impartis.

E. JUNGO indique que l'association ANCRE sera actrice, notamment pour porter le volet économique de ce projet.

FOCUS SUR LA CANDIDATURE TZCLD



La Présidente et l'assemblée remercient E. JUNGO pour sa présentation.

5 - LE POINT SUR LA « GESTION DU PERSONNEL ET FINANCES »

5.1 - CREATION DE POSTE - PACTE DES SOLIDARITES & EMPLOI

La Présidente présente la délibération et demande s'il y a des questions après la présentation d'E. JUNGO.

S. GALDEMAS demande si l'association Interstices existe toujours et si c'est elle qui porte le projet ? Elle interviendra à hauteur de 0.4 Equivalent Temps Plein (ETP) pour animer le volet humain (joindre les demandeurs, animer les Cafés volontaires).

S. GALDEMAS s'inquiète des chiffres nationaux sur ce projet qui sont en baisse et la CCDB qui se lance sur une embauche. Il manque aussi les engagements des entreprises du territoire sur ce projet

F. SIMIAN rappelle qu'en lien avec les service déchets des missions avaient été effectuées par le TZCLD

F. CHAPUS souligne que suite à la visite effectuée au Teil sur ce projet ce qui en ressort c'est un territoire en émulation autour de ce projet, une multiplication des activités créées. Aujourd'hui sur notre territoire beaucoup sont sans emploi ou recherchent des emplois ; les entreprises n'arrivent pas à recruter et il est primordial de se baser sur l'économie et l'emploi du territoire.

M. EBERHARD revient sur le chiffre national évoqué par S. GALDEMAS : «de seulement 3000 emplois nationaux créés ». Il faut ramener ce chiffre aux 55 territoires (= 5 000 à 10 000 hab) qui ont été agréés TZCLD et qui représentent 54 emplois créés par territoire.

S. GALDEMAS n'est pas contre ce projet mais Le Teil n'a pas le même territoire que le nôtre.

M. EBERHARD est d'accord avec cette observation mais notre territoire est varié et possède plusieurs facettes.

Ch. BUSSAT évoque que dans le cadre des petits déjeuners et rencontres, ils se rend compte qu'il y a 2 publics distincts, un qui cherche des travailleurs et l'autre des personnes qui sont à la recherche d'un emploi mais qui n'ont pas les moyens de se proposer (par des différences sociales, humaines, économiques). Cela représentant 800 personnes sur notre territoire.

60 emplois ont été créés au Teil avec une troisième Entreprise à But d'Emplois (EBE) en cours de création. C'est un projet pour sortir les personnes du sans emploi et de la précarité. Petit rappel, les députés ont voté 2 fois pour ce projet.

P. BERRARD rappelle qu'effectivement ces expérimentations ne s'effectuent pas dans les milieux ruraux mais aujourd'hui il faut le tenter avec ces nouveaux outils. Ces problèmes perdurent depuis plus de 40 ans.

M. BUISSON souligne que la population aujourd'hui est de plus en plus précaire et qu'à l'époque des élections municipales les 2 listes opposantes avaient adhéré à ce projet, il est de base fédérateur. Le territoire a la possibilité de s'insérer dans ce dispositif des solutions existent et seront à trouver Bien évidemment.

S. GALDEMAS pense que ce n'est pas à la CCDB de porter ce projet/dispositif. L'état a supprimé les emplois aidés et sur le territoire depuis plusieurs années des personnes travaillent sur cette thématique, qui ne sont pas consultées et ancrés dans ce projet. Enième dispositif avec l'argent public utilisé et un rendement public quasi nul. Il aimerait avoir une estimation claire de la contribution de la CCDB à ce dispositif.

P. BENOIT, les 2 listes portées sur ce sujet mais avec 2 visions différentes. Pour lui c'est plus un outil au plus près des entrepreneurs pour faire matcher les publics. Lors d'un comité il lui a été mentionné que l'outil ne serait pas une boîte d'intérim. L'outil semble inadapté à notre territoire à cela s'ajoute aussi les problèmes de mobilité.

E. JUNGO précise que Interstices est complètement et totalement impliquée dans le projet. Il y a encore des Comités de pilotage du projet tous les mois auxquels participe l'association pour effectuer de l'animation collectif de volontaire privé durablement d'emplois. Sur leur travail des premières années, ont été établi sur les fondations du projet : le périmètre du projet, consensus sur les instances. C'est un gros travail de fondation du projet. Par ailleurs sur les activités à créer cela nécessite une ingénierie particulière une compétence co-pilotage pour la candidature doit être mise en place pour aller récupérer les ressources nécessaires. Par ex le frein de la mobilité peut au contraire être un avantage sur lequel une EBE peut créer son activité, c'est possible. Des mises à dispositions de personnel peuvent être imaginées par ces EBE si pas de mises en concurrence.

Sur le retour négatif de ce bilan elle n'a pas cette notion pas contre il y a une baisse d'aide mais parce que il y a une baisse du chômage.

M. EBERHARD remercie ce débat qui anime les élus du territoire et qui les intéresse. Souhaite un partenariat avec l'association Ancre pour le volet réinsertion. Activité qu'elle pratique depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui personne ne sait si cette expérimentation réussira sauf les territoires qui ont essayé et qui savent que le dispositif est bon.

R. PALLUEL fait part de son expérience en 1993 le territoire a connu des dégâts suites aux orages et un phénomène est apparu c'est l'entretien des cours d'eau. Il a été décidé de travailler à partir d'un public en difficulté et aujourd'hui ce public a été remis sur le chemin du travail (20 personnes passent au SMBRJ)

T. DIDIER précise que le coût global pour la CCDB est de 4000€ le poste quant à lui sera là pour mettre en relation les différents acteurs

M. EBERHARD rajoute que l'EBE n'a pas vocation à devenir une agence d'intérim en revanche elle pourra développer ce type de partenariat avec les entreprises. Et précise que cette délibération n'est pas une délibération pour TZCLD c'est une délibération qui porte sur l'aide à la création d'un emploi autour de la problématique de l'emploi dont fait partie TZCLD.

F. SIMIAN propose de passer au vote.

Délibération n°51/2023 : Création de poste - Pacte des solidarités & emploi

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1,
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu de l'accroissement temporaire d'activités permettant de conduire le suivi et la coordination pour structurer l'offre d'accompagnement social et socio-professionnel tant dans la perspective de répondre aux difficultés de recrutement des entreprises du territoire que de l'habilitation TZLCD.

Madame la Présidente en charge de la commission « Finances – Personnel » propose la création d'un poste d'agent non titulaire à temps complet sur un emploi non permanent dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée de 14 mois. De catégorie A ou B de la filière sociale, le cadre d'emploi et la rémunération sera déterminée selon la grille de rémunération de la fonction publique territoriale et l'expérience de l'agent recruté.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (4 votes contre, 9 abstentions) :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, alinéa 1°) ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

- **ADOpte la proposition ;**
- **DÉCIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2023 ;**
- **INSCRIT au budget les crédits correspondants.**

5.2 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1IÈRE CLASSE ET CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL - PROMOTION INTERNE POSTE D'ARCHIVISTE.

La Présidente présente la délibération et demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

Délibération n°52/2023 : Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et Création d'un poste de rédacteur Territorial - promotion interne poste d'archiviste.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des emplois correspondant.

La Présidente propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial en remplacement d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet qui lui devra être supprimé,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Mise en place de procédures d'archivage au sein des services et des collectivités membre du service commun
- Gestion des fonds des collectivités membre du service commun
- Assistance et conseil aux élus des collectivités membre du service commun
- Communication et valorisation auprès des collectivités membre du service commun
- Pilotage de la mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données pour le compte des collectivités.
- Interlocutrice de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL)
- Actions de médiation

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

La suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe devra être prononcée par sous réserve de l'avis favorable du CST, La déclaration de vacance du poste nouvellement créé sera effectuée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DECIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif principal « archiviste » relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet;**
- **DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial « archiviste » relevant de la catégorie hiérarchique B à raison de 35 heures ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision ;**
- **INSCRIT au budget les crédits correspondants.**

5.3 - CREATION DE POSTE NON PERMANENT - RESTRUCTURATION ET ANIMATION DU CLIT

La Présidente présente la délibération et donne la parole à A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture –Forêt –Gestion de l'espace »

Le service de Christelle a accueilli pour un stage de 6 mois E. Duval, étudiante de Master 2 pour son mémoire de fin d'études.

Le sujet du stage « Mise à jour du diagnostic foncier agricole de la CCDB en vue du renouvellement du Comité Local Installation Transmission ».

Emma a réuni et mis en forme beaucoup d'informations très utiles pour le projet alimentaire territorial :

- une connaissance détaillée de l'utilisation du foncier agricole et des surfaces travaillées par type de production
- le nombre d'exploitations, l'âge des exploitants et surtout le nombre de cédants qui n'ont pas aujourd'hui de solution de reprise (toutes les informations récoltées sont aujourd'hui géo-localisées)
- l'existence et la localisation de friches agricoles à remettre en valeur avant qu'elles ne soient plus exploitables

Sur le premier point, une collaboration très efficace s'est mise en place avec la DDT pour pouvoir utiliser, de manière anonymisée, les données PAC. Ceci permet d'envisager des mises à jour périodiques (triennales ? quinquennales?) beaucoup moins exigeantes en temps passé. Reste à bien définir le cahier des charges de cette mise à jour, pour garder le bénéfice du travail d'Emma.

Sur le 2ème point, la transmission, beaucoup d'acteurs interviennent, la CDA, la SAFER, Terres de Liens, l'ADEAR, Solidarité Paysans, ... Une information claire sur ce que chacun offre comme accompagnement aux cédants sera particulièrement utile. C'est l'objectif d'une demi-journée consacrée aux cédants qui se tiendra en novembre. Cette journée sera suivie par la remise en route du Comité local installation transmission : rencontres annuelles ou semestrielles entre repreneurs potentiels et cédants, particulièrement utiles aussi pour les repreneurs. Les règles de fonctionnement de ce Comité doivent être définies.

Enfin pour les friches agricoles repérées et valorisables, il y en a une vingtaine, réparties dans 11 communes de la CCDB. Il faudra voir avec les maires de ces communes ce qu'il est possible de faire pour récupérer des surfaces agricoles nourricières.

C'est pour tirer le meilleur parti du travail fait par Emma et des enseignements tirés de son stage qu'il est proposé de lui confier ces diverses missions en créant le poste non permanent 6 mois - 10h/semaine proposé par Fabienne.

F. SIMIAN demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

Délibération n°53/2023 : Création de poste non permanent - restructuration et animation du CLIT.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu de l'accroissement temporaire d'activités permettant de :

- conduire le suivi et la coordination du CLIT, de définition des priorités d'intervention pour les futurs cédants, d'organisation des moyens techniques et financiers alloués, de sensibilisation des publics,
- définir précisément le rôle et les missions du CLIT ainsi que l'organisation de chaque acteur impliqué et le fonctionnement global du groupe.
- d'organiser une rencontre cédants-repreneurs associée à une demi-journée élus-citoyens en vue de sensibiliser les propriétaires fonciers aux enjeux du maintien des surfaces agricoles.

Et ce avant la fin du PAT.

Madame la Présidente en charge de la commission « Finances – Personnel » propose la création d'un poste d'agent non titulaire à temps complet sur un emploi non permanent à temps partiel de 10 h hebdomadaires, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée de 6 mois. Cadre de rédacteur territoriaux catégorie B, la rémunération sera déterminée selon la grille de rémunération de la fonction publique territoriale et l'expérience de l'agent recruté.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (2 votes contre, 1 abstention) :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, alinéa 1°) ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

- **ADOpte la proposition ;**
- **DÉCIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2023 ;**
- **INSCRIT au budget les crédits correspondants.**

La Présidente souhaite répondre à un mail de C. MOULIN sur le sujet de la création d'un poste de gestion de l'Autorisation des Droits des Sols (ADS). Pour l'instant il n'a pas d'obligation on va voir pour une mutualisation de ce service. A réfléchir lors d'un Comité des Maires car lors de cette mutualisation, il y aura un coût pour la CCDB et donc pour les communes.

F. SIMIAN remercie l'assemblée

6 - LE POINT SUR LA COMMISSION « DEVELOPPEMENT - ÉCONOMIQUE »

. F. SIMIAN donne la parole M. EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique ». Il rappelle qu'un travail a été effectué en partenariat avec les chambres consulaires pour investir d'avantage le sujet de l'Emploi.

6.1 - Actualisation du règlement d'aides aux investissements des entreprises.

M. EBERHARD présente la délibération et demande s'il y a des questions. Il propose de passer au vote.

Délibération n°54/2023 : Actualisation du règlement d'aides aux investissements des entreprises.

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la « Développement économique » rappelle que la CCDB octroie des aides à l'investissement des entreprises du pays de Dieulefit-Bourdeaux, dont le dernier règlement d'aide a été validé en conseil communautaire le 25 mars 2021 (délibération n°17/2021) et modifié dans sa forme le 10 juin 2021 (délibération n°41/2021 Annexe 2).

Il rappelle, que la loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions.

Ce cadre est formalisé dans la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon, approuvé en conseil communautaire le 22 septembre 2022 et modifiée le 15 décembre 2022 (délibérations n°58/2022 et 76/2022).

Marc EBERHARD rappelle enfin que le Bureau de la CCDB a reçu délégation par délibération du conseil communautaire n°55/2020 du 10 septembre 2020, de prendre toutes décisions pour approuver et régler, dans la limite des crédits affectés au budget pour ce règlement, les dossiers proposés par la commission « Développement économique »

Il explique qu'il est proposé de modifier le règlement pour l'actualiser et en préciser quelques points (notamment les dépenses éligibles et inéligibles) au regard des interrogations et demandes de précisions formulées par les entreprises à l'occasion du dépôt de leur dossier. Il donne lecture du règlement d'aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE le nouveau règlement d'aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

M. EBERHARD remercie l'assemblée

6 - LE POINT SUR LA COMMISSION « AGRICULTURE - FORET - GESTION DE L'ESPACE »

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture -Forêt -Gestion de l'espace ». Elle précise qu'une erreur s'est glissée dans le titre -révision du plan de financement 2023 ENS, il n'y avait pas d'annexe 3, intitulée « dossier de demande de subvention » car l'ensemble de ce dossier était déjà repris dans la note de synthèse et la délibération transmises

➤ **ENS MIELANDRE:** L. RASPAIL chargé de mission présentera son plan de gestion le 11 octobre à la prochaine commission ; Et ensuite celui-ci devra être soumis pour validation par délibération du conseil communautaire

A. Jeune présente la délibération et demande s'il y a des questions. Il propose de passer au vote.

Délibération n°55/2023 : Reconnaissance de l'ENS de Miélandre - phase 2 de l'élaboration et finalisation du Plan de Gestion

Alain JEUNE, Vice-président en charge de la commission « Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace », rappelle qu'une partie de la montagne de Miélandre a fait l'objet d'une acquisition par la commune de Vesc, soutenue par le Conseil départemental de la Drôme grâce à sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles.

Le pilotage et l'animation du site sont conduits avec la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, dans le cadre de sa compétence « gestion de l'espace communautaire ».

L'élaboration du plan de gestion est en cours de finalisation, celui-ci ayant fait l'objet d'une demande de subvention déposée le 7 mars 2023, sous le numéro 24517 - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE, sur la période de mars à décembre 2023.

La présente délibération porte sur une demande de révision de ce dossier, afin de prendre en compte pleinement l'ensemble des dépenses de la communauté de communes. Elle annule et remplace la délibération 39/2023 du 1^{er} juin 2023.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Dépenses		Recettes	Recettes totales du projet	
			Montant	% du total
	Montant	Financements européens (FEADER) sollicités	0 €	0,00%
Prestation CEN	2 800 €	Montant total de l'aide publique nationale sollicitée		
		dont Etat* :		
		dont Région* :		
Temps agent CCDB (mobilisation des services Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace)	20 913 €	xdont Département* :	17 851 €	75,28%
		dont EPCI* :		
TOTAL	23 713 €	dont Commune*:		
		dont Autres (préciser)* :		
		Montant total de l'autofinancement et contributions privées		
		Autofinancement	5 863 €	24,72%
		TOTAL = COÛT DU PROJET	23 713 €	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE le dépôt de dossier de demande de subventions auprès du Département de la Drôme ;
- AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions auprès du Département de la Drôme ;
- AUTORISE la Présidente à signer tout document utile à cette décision

Alain JEUNE remercie l'assemblée.

7 - BATIMENTS ET PATRIMOINE DE LA CCDB

F. SIMIAN présente la délibération concernant la poterie Robin. Elle explique qu'EPORA a été choisi pour un portage financier de ce lieu via une convention tripartite entre la commune de Le Poët-Laval la CCDB et EPORA. EPORA porte le projet pendant 4 ans et au bout de 4 ans la CCDB a la possibilité de l'acheter. A ce jour 3 ans restent pour élaborer un projet autour de ce patrimoine. La dernière année nous permettra de mettre en place le projet. Le prix d'achat a été fixé à 200 000€, pour rappel les domaines ont estimé ce bien à 180 000€ et une estimation de l'agence immobilière avait été réalisée à hauteur de 350 000€. Depuis les bâtiments ont subi quelques dommages. Dans le PLU de la commune cet emplacement est réservé sous la dénomination « écomusée poterie » avec une partie en zone inondable. Un premier diagnostic au plomb a été effectué, pas de pollution importante sur le site.

E. JUNGO sera en charge de gérer la définition des usages potentiels de ce bâti autant sur l'aspect culturel et patrimonial qu'économique et touristique. Elle rencontrera tous les partenaires susceptibles d'être en lien avec ce projet. Si aucun projet ne sort d'ici 4 ans, la CCDB pourra vendre ce lieu. Une rencontre avait eu lieu avec le conservateur patrimonial du Département, qui juge ce lieu très intéressant au niveau du patrimoine et qu'il ne faudrait pas perdre, dernière poterie historique de ce type-là sur ce territoire.

Un premier contact cette semaine a eu lieu avec le CAUE pour éclaircir les contraintes et potentiels de développement ou de construction du site.

Ch. BUSSAT apporte un point d'éclairage sur l'étude de la filière céramique en cours. Il étonné de ce que renvoie l'importance de la céramique de Dieulefit et son territoire en France. Très réputée dans le monde de la Céramique. Un échange entre nous sera à effectuer sur cet art.

Elle demande s'il y a des questions.

P. BENOIT y-a-t-il des urgences pour certains travaux ? F. SIMIAN explique qu'EPORA a en charge les travaux de mises en sécurité, de protection contre l'intrusion et réalisera des interventions afin de limiter les dégradations.

En matière de subventions possible par Epora, elle précise que ces dernières sont à hauteur de 50% pour certains travaux et pour d'autres à 80%. Il est vrai que le bâtiment d'habitation et les toitures sont endommagés.

D. GRANGE rajoute qu'EPORA pourrait effectuer d'autres travaux mais il nous les refacturera lors de la vente. L'intérêt actuel est de mettre en sécurité et de préserver ce lieu mais au préalable il convient d'attendre les résultats de l'étude qui sera confiée au CAUE devant préciser quels seront les potentiels d'aménagements à terme.

S. GALDEMAS sur le fond est d'accord sur l'acquisition, il semble par contre que c'est au frais du propriétaire de dépolluer. Il semble aussi qu'un architecte patrimoine serait plus adapté à ce projet que le CAUE. Et puis sur le devenir de ce lieu il faudrait lever l'écueil de ce lieu, axé uniquement sur la poterie.

F. SIMIAN rappelle que le CAUE est en pré étude de ce projet et bien évidemment par la suite un contact avec un architecte du patrimoine sera plus en adéquation sur ce projet. Par ailleurs, au dernier COPIL de l'étude céramique, elle a alerté sur le fait qu'une destination avait été affectée sur ce lieu et qu'à ce jour rien n'est arrêté sur la ou les fonctionnalités de ce lieu.

J. GLAYSE souhaite connaître quelles sont les dispositions prises pour protéger le matériel ?

F. SIMIAN rappelle que ce lieu est une propriété privée et qu'aucune personne ne doit rentrer sur ce lieu. Le conservateur est associé à cette protection du matériel et c'est à nous de réfléchir rapidement sur ce point. D. GRANGE rappelle qu'une des premières actions est d'organiser une évaluation du matériel encore sur site avec N. LOCATELLI et le conservateur du patrimoine.

F. SIMIAN évoque que B. DELPAL s'est attaché aux financements des patrimoines possibles et lui laisse la parole. B. DELPAL rappelle que Damien Hanriot Chef du Service de la Conservation départementale du Patrimoine de la Drôme a été invité sur le thème de l'été de la Céramique à La Halle. Celui-ci avait pris la parole pour expliquer :

1- lieu exceptionnel (lieu nulle part ailleurs dans la région)

2- insistance sur le fait que ce lieu une fois reconnu sera lieu historique et patrimonial exceptionnel. On bénéficiera d'un financement public à 100% avec la loi de 2016 et même nous pourrions bénéficier d'une gestion économique

Elle propose de passer au vote.

Délibération n°56/2023 : Acquisition de la poterie Robin par l'établissement EPORA pour le compte de la CCDB.

Madame la Présidente expose que la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux a l'opportunité de procéder à l'acquisition des parcelles 138 et 139 du bien cadastré section ZC d'une superficie totale de 7 524 m².

Il s'agit, des bâtiments de la poterie ROBIN dite « la grande cheminée » situé au 25 Route des Hubacs 26160 Le Poët-Laval qui est en vente au prix de 200 000 €.

Edifié sur un terrain figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZC	138	La Rivière	5 485 m ²
ZC	139	25 Route des Hubacs	2 039 m ²

Cette acquisition va permettre de poursuivre l'objectif suivant :

Valorisation du site selon des scénarii en cours d'élaboration, à définir en lien avec la structuration de la filière céramique, l'accueil d'activités économiques et d'une offre de logements.

Dans le cadre de la convention de veille et de stratégie foncière que la Commune de Le Poët-Laval, la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), signée en date du 8 février 2022, à l'issue : du conseil municipal du 21 juillet 2021 et du conseil communautaire du 30 septembre 2021.

L'achat de cette propriété bâtie/non bâtie peut être réalisée par EPORA, pour le compte de la Communauté de Communes.

EPORA réalise le portage financier et patrimonial des biens pour une durée de 4 ans et s'engage à les recéder à la collectivité.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (2 votes contre, 2 abstentions) :

-AUTORISE EPORA à réaliser cette acquisition pour le compte de la Communauté de Communes.

Fabienne SIMIAN remercie l'assemblée

Départ de P. REYNAUD à 19h45

8 - DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Décision n° 21-2023 : Avenant lot n°4 marché de travaux Crèche Dieul'filous.

VU la décision n° D31/2022, relative à la signature du lot n°4 du marché pour les travaux de réfection et de modification de la toiture du multi accueil « Les Dieul'Filous » à Dieulefit, après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA),

CONSIDÉRANT, qu'il convient d'ajuster et de remplacer certains éléments du marché initial pour le Lot 4 - Plâtrerie-Isolation : SASU SMARKI,

Madame La Présidente :

- ✓ **DÉCIDE** de signer l'avenant n°1 avec l'entreprise SAS SMARKI PLATRERIE - sis 17 rue Victor Hugo à Crest (26 400).
- ✓ **PRÉCISE** que ces modifications n'ont aucune incidence financière sur le marché initial et qu'elles ne concernent que le descriptif des travaux réalisés aux articles 4.01 à 4.0.11 du DPGF, ainsi que l'ajout d'un article 4.0.12 comme cela est détaillé en page 2 de l'avenant.
- Servira aussi de pièce justificative lors de l'émission du nouveau titre.

Décision n°22-2023 : Signature d'un devis avec la société Transalp et une sous-traitance avec la société Playtil pour rémunération forfaitaire pour travaux aire de jeux - crèche de Dieulefit.

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°75/2020 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020, chargeant la Présidente de prendre toutes décisions concernant la passation des marchés de travaux, de fournitures et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

CONSIDÉRANT la nécessité de confier une prestation de travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'air de jeux du multi accueil " Les Dieul'filous" à Dieulefit.

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un devis avec la société Transalp et une sous-traitance avec la société Playtil pour rémunération forfaitaire d'un montant total de 25 247.40€ € TTC :

Part sous-traitant Playtil : 7 545.00 HT (auto liquidation TVA)

Part Transalp : 17 702.40 € TTC

Décision 23-2023: Signature d'un contrat avec le collectif Demain.est.annulé mise en œuvre de la résidence 2023-2025 - C.T.E.A.C.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 avril 2022 pour la signature d'une nouvelle convention triennale C.T.E.A.C.,

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à

- une compagnie artistique une résidence-mission d'éducation aux arts et à la culture et conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (C.T.E.A.C. 2022-2025),

Un appel à candidature pour une résidence mission a été lancé le 22 mars 2023, 8 propositions ont été reçues et 4 présélectionnées par le Comité de sélection de la CTEAC composé de la DRAC, de la Région AURA, du Département, de 3 élus de la commission culture et solidarités et de 3 acteurs issus des rencontres de territoire pour une audition le 22 juin 2023.

Ce comité de sélection **CONSIDERANT** à l'unanimité des participants que l'offre du collectif Demain.est.annulé est la plus intéressante dans le respect de l'enveloppe budgétaire dédiée

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un contrat de commande avec le collectif Demain.est.annulé pour la mise en œuvre de la résidence mission 2023-2025.

Le montant total de la prestation s'élève à 25 000 € TTC par année de résidence.

Le projet fera l'objet d'un contrat de commande.

Décision 24-2023: Signature de contrats dans le cadre d'actions de l'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) avec 3 associations - C.T.E.A.C

VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 avril 2022 pour la signature d'une nouvelle convention triennale C.T.E.A.C.,

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à

- des prestataires locaux des actions E.A.C. et conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (C.T.E.A.C.),

Un appel à projets locaux pour 3 projets a été lancé le 28 mars 2023, 6 propositions ont été reçues et 3 projets sélectionnés par un Comité de sélection composé du Département, de 3 élus de la commission culture et solidarités et de 2 acteurs issus des rencontres de territoire et étudiés entre le 13 et le 28 juin 2023.

Ce comité de sélection **CONSIDERANT** que les 3 projets répondant le mieux aux attentes du cahier des charges sont

Nom	Discipline artistique	Nom du projet
Association CRAASH	Création sonore et en motion design	Dessine-moi ta voix
Djinn & Cie	Théâtre d'objet	Chantiers Intimes
Charles de Borggraef & Anne-Lore Mesnage (Prisme)	Photographie	L'envers du monde : Passeurs de mémoires

La Présidente **DÉCIDE** de signer un contrat de commande pour la mise en œuvre d'actions E.A.C. avec ces associations pour un montant par association de 3 300 € TTC.

Les projets feront l'objet d'un contrat de commande.

9 – POINT D'ACTUALITE - COMMISSIONS THEMATIQUES :

9.1 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».

F. SIMIAN, donne la parole à F. CHAPUS Vice-présidente de la commission « Culture-Solidarités ». Elle donne quelques informations sur la commission :

➤CTEAC : choix des compagnies se présentant sur le territoire pour 2023-2025 et F. CHAPUS souhaite effectuer une présentation à l'aide d'un diaporama

L'ACTION CULTURELLE DE LA CCDB

... en matière culturelle et de cohésion sociale et territoriale

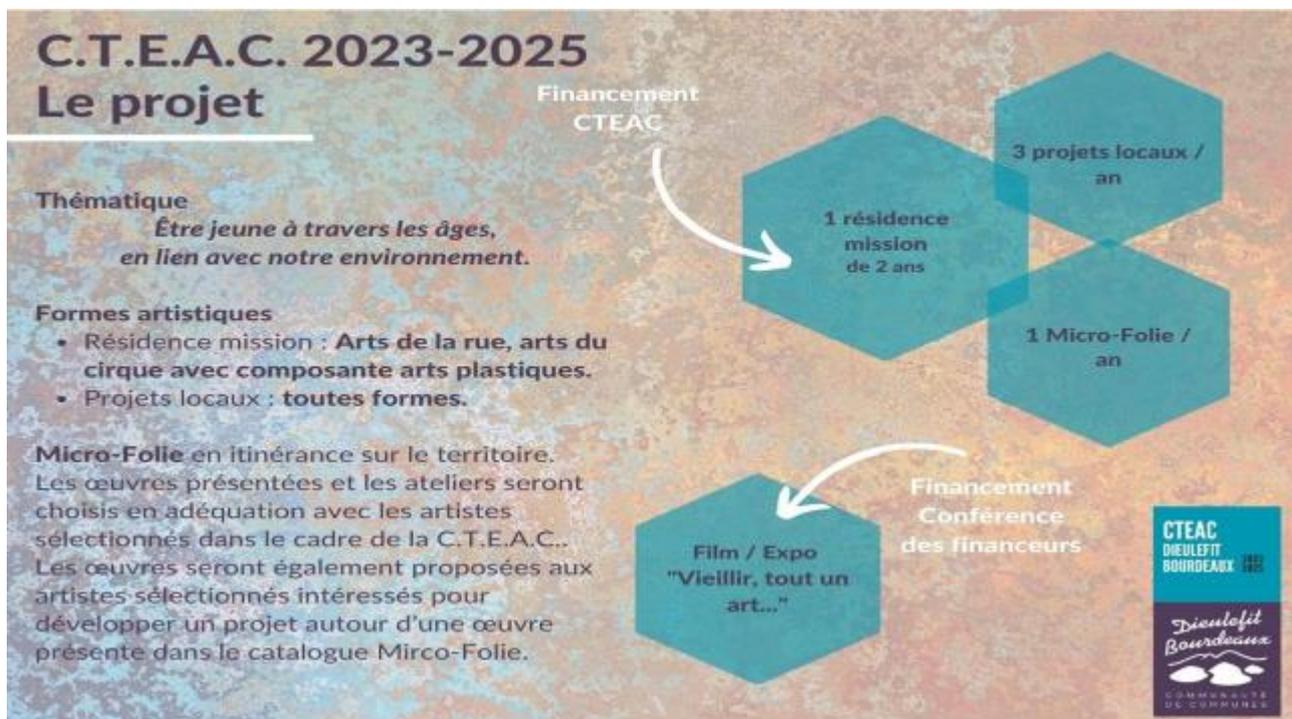
Créer du lien social

- Permettre l'accès du plus grand nombre à l'offre et à la dynamique culturelle du territoire afin que ces dernières soient un des facteurs du « vivre ensemble » et de partage, un moyen pour tous de « trouver sa place dans la cité »
- Favoriser les partenariats et la mise en réseau de différents acteurs et différents publics
- Favoriser la présence artistique visible et accessible tout au long de l'année / Favoriser le hors saison
- Mailler géographiquement le territoire
- Favoriser l'intergénérationnel

Développer la capacité des habitants à agir

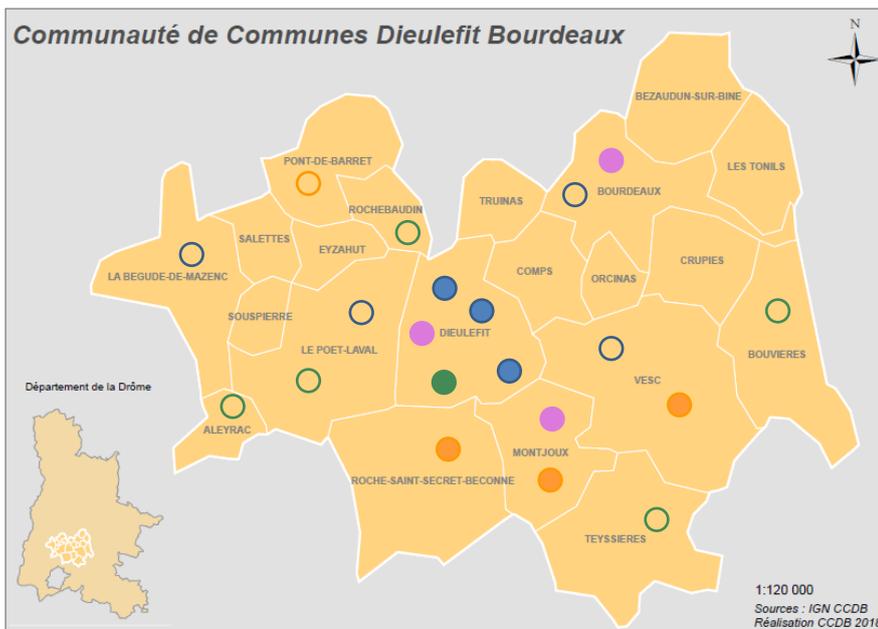
- Participer à la construction de la personne / Former des citoyens
- Favoriser l'épanouissement individuel, l'intégration et l'unité territoriale
- Permettre l'émancipation et l'ouverture sur le monde et sa diversité
- Développer le plaisir d'apprendre et de partager

2



MAILLAGE

-
- Demain.est.annulé
-
- Djinn & Cie
- CRAASH
- HorsChamp / Rn7
- Micro Folie



4

C.T.E.A.C. 2023 – 2024 - BUDGET

BUDGET PREVISIONNEL septembre 2023 - août 2024

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
C.T.E.A.C.	44 500,00 €	Subvention	44 500,00 €
Résidence-mission	25 000,00 €	DRAC	26 000,00 €
3 projets locaux	9 900,00 €	Conseil Régional	6 000,00 €
Micro-Folie itinérante	4 000,00 €	Conseil Départemental	10 500,00 €
Formation/Action - Rencontre de Territoire	2 000,00 €	CAF	2 000,00 €
Autres frais (achat de fournitures, location, impression, déplacements/mission)	3 600,00 €	Contribution CCDB (50% d'un ETP)	19 000,00 €
Coordination (50% d'un ETP)	19 000,00 €		
TOTAL	63 500,00 €	TOTAL	63 500,00 €



5

➤CTEAC :

- « la grande collective débarque », rencontre avec les artistes qui vont sillonner le territoire pendant 2 ans à la salle des fêtes de Bourdeaux 55 personnes sont attendues
- Cinéma de campagne, restitution du travail d'Image Fracas samedi 30 septembre 17 h00 au cinéma Le Labor.

➤Voix d'exils : exposition le 30 septembre à La Halle à Dieulefit, intitulée prendre racine les hommes et aux plantes en exil. Flyers disponibles.

Francette CHAPUS remercie l'assemblée.

9.2 - Le point sur la Commission « Tourisme - Patrimoine »

F. SIMIAN donne la parole à E. BOUVIER, Vice-président, en charge de la Commission « Tourisme - Patrimoine ». Il donne quelques informations :

➤ TS: un travail a été effectué cet été auprès des hébergeurs pour rappeler la procédure et informer les hébergeurs sur le fait que la TS se règle par trimestre. Une augmentation des tarifs sera applicable

au 01 janvier 2024. Une réflexion s'effectuera pour savoir si les tarifs sont augmentés et plafonnés comme nos voisins ou pas.

➤ **Stratégie touristique:** Un travail technique est effectué en interne par M. DAULON et M. GALLO. L'avancement s'effectue assez lentement mais ce travail est effectué par du temps agents.

➤ **Signalétique Pastoral:** le stagiaire Y. QUEBAUD a fini son stage du 27 février au 11 août, étudiant en Master 2 à Gap. Il a eu nos félicitations car il y a fini 3^{ème} de sa promotion. Il a effectué un travail sur la problématique des conflits d'usage (VTT, trails, randonnées) sur le territoire. Il a rencontré une quarantaine d'éleveurs sur les 104 que compte la CCDB. Afin de réfléchir à des solutions concrètes pour améliorer les ententes.

- Problématiques réseaux aucun problème avec les territoires conventionnés mais à l'inverse beaucoup de randonneurs sortent des sentiers balisés et c'est aussi un travail chronophage pour les agents d'essayer de résoudre ce style de problèmes récurrents

➤ **Trail :** Base trail le travail avance, 10 itinéraires seront bientôt créés en sachant que ce sont les mêmes grandes boucles en forme de 8, qui sont divisées en 2. Le circuit sur Miélandre est en pause par le pastoralisme et la problématique du Chemin Rural (CR) inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et Yoomigo prestataire accompagnant nous rendra prochainement toutes les données techniques, plan de pose pour le balisage. Il reste quelques missions à effectuer certaines conventions, des modifications si nécessaires, qui entretiendra... une Ligne budgétaire sera prévue en 2024.

➤ **Fréquentation touristique du territoire :** Flux vision (outil d'observation touristique par données mobiles). Les données concernent uniquement la population française qui est présente sur notre territoire. Légère hausse en début d'année puis un ralentissement jusqu'en juillet. La fréquentation en août est largement supérieure à celle de 2022 (+6%). Les régions passant par le territoire sont AuRA, La Région parisienne et PACA

Départ de M. MIANI à 20h03

Eric BOUVIER remercie l'assemblée.

9.3 - Le point sur la Commission « Gestion des déchets ».

F. SIMIAN donne la parole à P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission « Gestion des déchets ». Il donne quelques informations sur la commission qui a eu lieu semaine dernière:

➤ **Brigade verte :** retour estival très peu de débordement, globalement traitement fluide.

- Dépôt sauvage : stabilisation par rapport à l'année dernière mais le travail continue pour diminuer ces dépôts.

➤ **Ambassadeur du tri (refus tri):** A. BERNARD a commencé, il y a 3 mois et avance sur sa recherche de points noirs. Cet été il a effectué un travail de proximité dit de porte à porte (1000 actuellement). Au préalable, il dépose un flyer pour avertir de son passage, puis il passe pour échanger sur le refus de tri avec les habitants (300 échanges réalisés, d'autres non pas ouverts). En octobre le SYPP va participer en mettant en place des actions ponctuelles avec 1 équipes de 3 ambassadeurs de tri sur le territoire pour promouvoir la problématique des déchets et le tri en général auprès des habitants (prévision 2500 portes à portes)

L'objectif est fixé à une année pour constater que la courbe s'infléchit. Agent très performant, actif

➤ **Marchés de collecte:** Renouveau des marchés avec des commandes groupées (Communautés de communes DRAGA, Bourg-Saint-Andéol, Enclave des Papes, Grignan et la CCDB), 55 000 habitants pour un marché de 5 ans et obtenir des propositions financières intéressantes. La commission d'appel d'offre s'est réuni mardi 26 septembre T. DIDIER a siégé en tant que titulaire, globalement très décevant et très mauvaises surprises aux niveaux des tarifs. Sur le lot n°2 tri sélectif dans son ensemble, seulement 2 prestataires ont répondu pour celui-ci le lot sera attribué à l'un des prestataires. Par contre, pour le lot n°1, ordures ménagères, 1 seule candidature...alors que 6 prestataires avaient été contacté en amont et ils étaient tous intéressés...Au vue de cette proposition non concluante, elle a été classée sans suite et non satisfaisante pour l'intérêt public et avec défaut de concurrence. Par ailleurs ce prestataire a explosé les prix de cette prestation. La commission a donc décidé de relancer l'offre très rapidement pour le lot n°1 car fin du marché le 31 décembre. Malheureusement les nouveaux marchés vont plomber la tarification de la Redevance Incitative, les pourcentages ont fortement augmentés.

➤ **Colonnes - assurance:** pour répondre à la demande de P. BENOIT au dernier CC, les colonnes sont assurées sur le contrat qui assure nos bâtiments, ongles mobiliers urbains.

➤ **Commission gestion des déchets :** prochaine réunion mardi 17 octobre à 17h.

CH. BUSSAT demande la parole, il souhaite que l'organisation et la tenue des Conseils communautaires ne dépassent pas 2h. Il précise qu'avec M. STEINE, ils doivent partir pour une autre réunion.

F. SIMIAN prend note que les VP doivent être plus courts dans leurs présentations.

Départs de Ch. BUSSAT et F. STEINE à 20h15

P. BERRARD remercie l'assemblée.

9.4 - Le point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture –Forêt –Gestion de l'espace ». Depuis la dernière réunion de la commission, il énumère les différentes actions menées:

➤ **PAT :** Un travail commence avec les agriculteurs sur l'approvisionnement sur le territoire, un appel d'offre est en cours en lien avec la chambre d'agriculture.

➤ **Restauration collective:** Agribiodrome pour effectuer un appel aux producteurs locaux. En cours de constitution un cahier de producteur que K. BAZILE est en train de réaliser avec des fiches qui seront consultables par la suite sur le site

➤ **Pastoralisme :** Programme Agro environnementale, opération conduite avec le parc des Baronnie en lien avec les agents de la CCDB.

➤ **Bois-forêt :** Demain réunions propriétaires concernant les Obligations Légales de débroussaillage (OLD)/ enjeux sur les forêts, sylviculture. Il conviendra d'effectuer un rappel aux propriétaires de forêts de plus de 25 ha sur leur obligation d'effectuer des plans de gestion.

Alain JEUNE remercie l'assemblée.

9.5 - Le point sur la Commission « Travaux-Bâtiments ».

F. SIMIAN donne la parole à T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux-Bâtiments ». Depuis la dernière réunion de la commission, il énumère les différentes actions menées:

➤ **CCDB :** Réunion prévue le 05 octobre pour l'enclenchement des travaux. Dans un premier temps Il s'agira pendant une durée de 2 mois de préparer le chantier

➤ **CAEM:** Réunion prévue le 05 octobre pour l'enclenchement des travaux. Début de travaux envisagés aux vacances de Toussaint jusqu'à la fin de l'année. Budget de 50 000€estimé à la sortie de l'appel d'offre 60 000€. Une convention sera présentée au prochain Conseil avec Dieulefit pour la maintenance générale et coûts d'exploitation du bâtiment et une autre convention spécifique pour l'installation et l'utilisation des portes coupes feu.

Thierry DIDIER remercie l'assemblée.

9.6 - Le point sur la Commission « Enfance - Jeunesse ».

F. SIMIAN donne la parole à Nicole SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse". Cette dernière donne quelques informations :

➤ **ALSH:** Les centres d'accueil ont été remplis cet été, les réservations pour les vacances de Toussaint s'annoncent bien.

➤ **Espace jeunes:** E. CURDBELIE n'a pas souhaité renouveler son contrat. Le service est à la recherche d'un.e animateur. rice ayant le BPJEPS.

➤ **RPE/LAEP:** V. DOULIERE animatrice et responsable du service, souhaite partir fin octobre

- **ALSH Bourdeaux** : les accueils des mercredis se passent bien, 12 enfants (avec des enfants de Dieulefit)
- **ALSH La Ferme Saint-Pol** : liste d'attente importante
- **Crèche Dieulefit** : liste d'attente importante

Avec la CAF un diagnostic va être réalisé pour connaître les besoins sur le territoire.

Des ateliers gestion des conflits seront organisés sur le territoire en partenariat avec l'association « Kif ta vie »

Nicole SYLVESTRE remercie l'assemblée.

9.7 - Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat ».

F. SIMIAN donne la parole à la place de G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat" donne quelques informations.

- **PCAET / HABITAT** : entretien d'embauche effectué semaine dernière le dossier suit son cours 3 candidats retenus sur les 6 candidatures.

➤ Transports :

- SRADDA : Modification des horaires de la ligne n°35 Valréas-Dieulefit ; Dieulefit-Valréas.
- Transports à la demande : expérimentation en cours

Geneviève MORENAS-MORIN remercie l'assemblée.

9.8 - Le point sur la Commission « Information-Communication ».

F. SIMIAN donne la parole à B. DELPAL, Vice-président en charge de la Commission "Information-Communication" donne quelques informations.

- **Bulletin** : Le n°26 a été entièrement distribué en juillet avec 900 exemplaires en plus (+ de 6000 exemplaires). Pour les manquements, défauts de distributions, le signaler. Le n°27 est en route distribution prévue dernière semaine de novembre.

- **Site** : il a été demandé à Korigan d'effectuer une étude sur le fonctionnement du site B. DELPAL demande aux élus de vérifier les articles sur le site et de lui transmettre leurs doléances.

Bernard DELPAL remercie l'assemblée.

10 - Questions et informations diverses.

F. SIMIAN donne quelques informations:

- SCoT : une étude santé va être élaborée à l'aide d'un questionnaire à remplir pour chaque personne.
- Diagnostic : aboutis sur toutes les filières, rencontre avec les Personnes Publiques Associées (PPA) le 13 octobre
- Loi APER: D'Accélération de Production d'Energie Renouvelable ce retour est à effectuer sur un format cartographie, un zonage est à renvoyer à l'Interco
- AMF : Tenue du CA pour rencontrer le Préfet et la directrice des finances publiques de la Drôme. A fait remonter la question des communes qui ne sont pas retenues pour augmenter les taxes d'habitation sur les résidences secondaires. La directrice ne connaît pas les critères retenus pour chaque commune. Elle se renseignera et effectuera un retour.

T. DIDIER informe d'un courrier effectué dans ce sens-là pour l'incompréhension de l'inéligibilité de Bourdeaux

- Congrès d'octobre AMF26 plus de questions ouvertes au Préfet car des réunions de proximité ont lieu

Les prochains Conseils Communautaires auront lieu :

- **le jeudi 09 novembre à La Bégude-de-Mazenc ;**
- **le jeudi 14 décembre à Le Poët-Laval.**
- **Comité des maires le mardi 10 octobre à Rochebaudin.**

F. SIMIAN laisse la parole à P. BENOIT, en tant que Président des commerçants et artisans de Dieulefit. Il s'interroge sur la légitimité de la journée bio déchets organisée au Tiers lieu et sollicité par les membres du tiers lieu ?

Est-ce que ce n'est pas la CCDB qui a la compétence ?

P. BERRARD et E. BOUVIER répondent que l'Agence d'Attractivité de la Drôme (ADT) a organisé de sa propre initiative sur le territoire et sans consultation de la CCDB ce sujet de bio déchets. Il a été signalé par hasard qu'elle intervenait sur un territoire dont la CCDB a la compétence et aucune entente préalable n'a été effectuée sur ce sujet. La tenue de cet évènement organisé est à l'initiative de l'ADT. Les chargés de missions M. GALLO et J. MIRAN ont essayé de recadrer cet évènement qui partait dans tous les sens. La position de la CCDB c'est que ce n'est pas une initiative de la CCDB et ne fait pas partie de la stratégie. J. MIRAN participera à cet évènement en tant que spectateur. Il faut bien avoir à l'idée que ce n'est pas l'organisme compétent qui va parler. E. BOUVIER rajoute que l'ADT ayant eu du mal à rassembler les restaurateurs et les hébergeurs a sollicité l'Office de Tourisme pour que celui-ci les contacte. Les 2 pôles gestion des déchets et tourisme ont dû au dernier moment créer une trame pour l'organisation de cette journée en tenant tête à l'ADT pour expliquer que c'est bien la CCDB qui a la compétence.

M. EBERHARD signale qu'une convention a été signée avec les chambres CCI et CMA pour un programme d'aides aux entreprises. Première journée sur les nouveaux modes de consommation le 5 octobre à La Halle de Dieulefit.

La Présidente, F. SIMIAN remercie les élus pour leur participation.

Le Séance est levé à 20h40.

Fait à Dieulefit, le 13 octobre 2023.

La Secrétaire de séance,
Laurence GIRARD

La Présidente,
Fabienne SIMIAN